

Table des matières

Corps du rapport

Annexes:

Annexe I : Liste des participants

Annexe II : Lignes directrices de la CMDD pour l'élaboration d'une Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), soumises à l'attention des Parties contractantes

Appendice I : Session ad hoc sur les "Orientations pour une SMDD"
Compte rendu établi par Mme A. Mourmouris,
Présidente de la session

Annexe III : Projet de recommandations de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) relatives à l'évaluation et aux perspectives de la Commission

Annexe IV: Liste de membres des groupes de travail

Annexe V: Ordre du jour

Introduction

1. Conformément à la décision qu'elle a prise à sa septième réunion (Antalya, 13-16 mars 2002), la Commission méditerranéenne du développement durable a tenu sa huitième réunion à l'Hôtel Croatia, Cavtat (Croatie), du 14 au 16 mai 2003, à l'aimable invitation du Gouvernement croate.

Participation

2. Ont pris part à la réunion les 20 membres suivants de la Commission: Bosnie-Herzégovine, CCI/MED (CCI Monaco-Italie), Chypre, Commission européenne, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Malte, MEDCITÉS, MIO-ECSDE, Municipalité d'Omislj (Croatie), Principauté de Monaco, RAED, Slovénie, Tunisie.

3. Les Centres d'activités régionales et autres composants du PAM ci-après ont également participé à la réunion: MED POL, CAR/PB, CAR/PP, CAR/PAP, CAR/ASP, 100 sites historiques.

4. Les institutions spécialisées des Nations Unies, organisations intergouvernementales et autres parties ci-après ont également participé à la réunion en tant qu'observateurs: organisations internationales: CIESM (Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée), Agence européenne pour l'environnement, Secrétariat du Programme Baltique 21; programmes des Nations Unies: PNUE/Division des conventions sur l'environnement (GPA).

5. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

6. M. Bozo Kovacevic, Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Croatie, a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants dans son pays. En tant que membre de la CMDD et membre du Bureau de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD), la Croatie tenait à faire de la région méditerranéenne une passerelle indispensable entre les niveaux mondiaux, nationaux et locaux de la mise en oeuvre des Objectifs de développement du Millénaire et des décisions du Sommet mondial sur le développement durable. La Méditerranée et ses pays riverains subissent les lourdes pressions d'un développement effréné et rapide qui perturbe l'écosystème délicat de la Méditerranée de plusieurs manières, allant de la contamination des ressources halieutiques par les effluents industriels à la destruction par le tourisme des habitats des espèces menacées. La Méditerranée est particulièrement vulnérable aux accidents environnementaux tels que celui du "Prestige". Dotée d'un très long littoral et d'un grand nombre d'îles, la Croatie est tout naturellement portée à coopérer et à s'associer aux activités de protection des zones marines et côtières. À cet égard, l'élaboration d'une Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) constitue le seul moyen rationnel de préserver cette région exceptionnelle.

7. M. Pero Miskovic, Sous-Préfet du Comté de Dubrovnik, s'est déclaré très fier et très honoré de la présence de la CMDD dans un comté qui abritait 44 aires naturelles spécialement protégées ainsi qu'un certain nombre de parcs naturels qui seraient bientôt déclarés protégés. Dans cette région historique, où le premier statut de Dubrovnik a été promulgué en 1272, il était généralement admis que la protection de la nature devait être intégrée au développement économique. L'alignement des plans de développement sur les

normes européennes serait déterminant pour prévenir les activités préjudiciables à l'environnement. À ce propos, M. Miskovic a souligné que la génération actuelle avait une responsabilité toute particulière qui était de ne pas compromettre la vie des générations futures. Les travaux de la CMDD contribueraient à empêcher que le développement intervienne au détriment de la nature.

8. M. Frano Matusic, adjoint au Maire de la Ville de Dubrovnik, a rappelé que le statut de Dubrovnik qui datait du XIII^{ème} siècle portait aussi sur la protection de la nature et l'urbanisme. Avec sa longue tradition de commerce international et de contacts culturels, Dubrovnik était consciente du devoir qui lui incombait de conserver les ressources naturelles, en particulier la mer, dans le cadre d'une coopération étroite avec tous les peuples de la Méditerranée.

9. M. Bernard Fautrier, Ministre de l'environnement de Monaco, Président du Bureau des Parties contractantes et Vice-Président du Comité directeur de la CMDD, a décrit le problème survenu la veille au large de son pays, probablement à la suite du dégazage d'un pétrolier, pour illustrer la fragilité de l'écosystème méditerranéen. La CMDD se trouvait à un carrefour. Le Sommet mondial sur le développement durable avait adopté de nouvelles orientations et la CDD des Nations Unies avait établi un calendrier très détaillé pour les années à venir. La CMDD s'en servirait en tant que repères pour formuler la SMDD dont les travaux thématiques seraient structurés avec précision et pour laquelle les différents acteurs devraient oeuvrer efficacement pour en garantir le succès.

10. M. Arab Hoballah, Coordonnateur adjoint du PAM, a donné lecture d'une lettre de M. Lucien Chabason qui regrettait de ne pas pouvoir être présent pour des raisons de santé, mais rappelait que la CMDD était l'une des principales réalisations du système de Barcelone, censée permettre d'assurer le développement durable dans la région. Les travaux de la "Task Force" qui avait évalué la contribution de la CMDD seraient importants pour la rénovation de la CMDD. M. Chabason espérait aussi que la réunion contribuerait à l'adoption d'une stratégie réaliste et concrète de développement durable qui mettrait la CMDD sur la bonne voie. Il souhaitait à la CMDD le plus grand succès dans ses travaux à l'avenir.

11. M. Hoballah a rappelé que le programme de travail de la CMDD s'était alourdi à mesure que les attentes s'étaient élevées et que le développement durable avait été placé plus haut sur les calendriers des institutions locales, nationales et régionales. Outre les vastes travaux consacrés par les centres d'appui aux questions thématiques, le Secrétariat avait établi un Bilan stratégique, suivi d'une Évaluation des perspectives de la CMDD et des travaux préparatoires de la SMDD. Ces dernières questions constituaient l'essentiel de l'ordre du jour de la réunion et d'importantes décisions seraient prises, qui détermineraient l'avenir de la CMDD, son efficacité, son utilité et sa durabilité. Il fallait que les propositions et décisions concernant ces questions renforcent et rationalisent la coopération, en particulier avec les grands groupes, à savoir les collectivités locales, le monde des affaires et les ONG. Il importait non seulement de déterminer ce qu'il fallait faire, mais aussi *comment* et *qui* devait le faire en tenant dûment compte de la question déterminante des moyens nécessaires à la mise en oeuvre. Enfin, M. Hoballah a remercié les autorités croates, en particulier le Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire, d'avoir accueilli et cofinancé la réunion, ainsi que le Directeur du CAR/PAP et ses collaborateurs pour leur aide et leur organisation.

Point 2 de l'ordre du jour: Élection du Comité directeur

12. Conformément à l'article 17 du Règlement intérieur et après les consultations d'usage, la Commission a élu son nouveau Comité directeur, le Président du Bureau des

Parties contractantes (Monaco) en étant membre d'office. La composition du Comité directeur était la suivante:

| | | |
|------------------|----------------------|-----------------------------|
| Président: | S.E. M. B. Kovacevic | (Croatie) |
| Vice-Présidents: | S.E. M. B. Fautrier | (Monaco) |
| | M. S. Antoine | (France) |
| | M. A. M. Boargob | (Jamahiriya arabe libyenne) |
| | M. Z. Skala | (Municipalité d'Omisalj) |
| | M. J.-P. Fonteneau | (CCI-Med) |
| Rapporteur | M. E. Adly | (RAED) |

Point 3 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

13. Au cours d'un échange de vues sur l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP(DEC)/MED WG.217/2, il a été convenu qu'étant donné en particulier le fait que les délégations composées d'un seul membre ne pourraient pas suivre les travaux des deux sessions ad hoc qu'il était prévu de tenir simultanément, une plus grande place serait faite au débat en plénière, et moins de temps imparti aux sessions ad hoc. En outre, il conviendrait de consacrer suffisamment de temps à l'examen des questions thématiques, les plus anciennes comme les plus récentes, en raison de leur importance pour les travaux de la CMDD. L'ordre du jour tel que modifié a été adopté.

14. L'absence, au début de la réunion, d'un tiers des membres de la CMDD, y compris d'un certain nombre de pays, mais surtout des représentants des acteurs socio-économiques et des collectivités locales, a donné lieu à préoccupation. L'avenir même de la CMDD dépendant en effet de la participation et de l'appui actifs de tous ses membres, il faudrait examiner de plus près la question de la représentation lors du débat sur l'évaluation des activités et les perspectives de la CMDD. À cet égard, le pays hôte n'avait ménagé aucun effort pour faciliter au maximum l'obtention des visas aux membres de pays qui en avaient besoin.

Point 4 de l'ordre du jour: Le Sommet de Johannesburg et la Méditerranée

15. Ouvrant le débat sur l'annexe IV du document UNEP(DEC)/MED WG.217/3, M. Hoballah a rappelé qu'au cours du processus préparatoire du Sommet de Johannesburg, la communauté internationale s'était souciée de passer des simples problèmes d'environnement à la question plus globale du développement durable, fondé sur une approche intégrant les dimensions environnementales, économiques et sociales. Cela avait à son tour élevé au premier rang la question de la gouvernance – moyen essentiel d'assurer la mise en oeuvre efficace des différentes stratégies. Étant donné la place faite aujourd'hui à la mise en oeuvre au niveau régional, en particulier dans les éco-régions comme la Méditerranée, les progrès réalisés au niveau méditerranéen pourraient servir d'exemple à d'autres régions. À cet égard, il importait de réaffirmer que l'on ne progresserait guère vers le développement durable dans la région sans prendre dûment en considération des problèmes essentiels tels que: la pauvreté et les besoins de base; la mondialisation, la production et les modes de consommation; la responsabilité partagée et les partenariats; et la gouvernance.

16. Au cours du débat sur la question, il a été convenu que les initiatives prises au niveau mondial (Sommet de Johannesburg) ou à d'autres niveaux (Union européenne), qui avaient une importance pour la Méditerranée devraient être examinées et adaptées aux conditions méditerranéennes en vue de leur mise en oeuvre. Les initiatives particulièrement importantes sont celles qui touchent à l'eau et à l'énergie, en particulier aux sources d'énergie renouvelables. Il faudrait agir à cette fin en coordination et en synergie avec les

autres acteurs intéressés dont la FAO, le PNUD, la Banque mondiale, l'Union européenne et le secteur privé. Pour chaque objectif, il faudrait veiller avec soin à déterminer qui en serait responsable, comment et quand il serait atteint, et avec quels moyens. Il fallait aussi se rendre compte qu'il était difficile de considérer la Méditerranée comme une éco-région, en particulier du fait que de nombreuses Parties contractantes participaient à d'autres groupements au niveau international (eu égard notamment à la composition élargie de l'Union européenne), et évaluer objectivement si tous les États et autres parties concernées étaient en pratique, et au-delà de toutes leurs autres appartenances, préparés à agir dans le cadre d'un groupe fondé sur la Méditerranée en tant qu'éco-région. Il a aussi été décidé de veiller à cibler au mieux les initiatives de sensibilisation, notamment à organiser des événements en parallèle avec les diverses réunions, pour assurer à la région le degré de visibilité maximum. En ce qui concerne les principaux éléments de la Déclaration de Johannesburg sur le développement durable et du Plan de mise en oeuvre, qui sont résumés à l'annexe III du document UNEP(DEC)/MED WG.217/3, il a aussi été convenu de fixer des objectifs plus concrets pour chaque question en utilisant des données de base qui pourraient peut-être être fournies par les Centres d'activités régionales dans leurs domaines de compétence.

Point 5 de l'ordre du jour: Vision pour le développement durable en Méditerranée

17. M. Hoballah a ouvert le débat sur la question en rappelant que le Bilan stratégique approuvé en 2001 avait permis d'évaluer les progrès accomplis vers la protection de l'environnement et le développement durable dans la région ainsi que les défis à relever et les insuffisances à surmonter. Bien que les Parties contractantes et d'autres partenaires du PAM et de la CMDD aient avancé sur la voie du développement durable grâce à une approche intégrant les considérations économiques et sociales, dans la pratique cette approche n'avait guère progressé dans la région. De plus, les difficultés environnementales, économiques et sociales avaient été exacerbées par les coûts élevés à court terme de la libéralisation économique et de l'intégration dans les marchés mondiaux. Un cadre stratégique régional, fondé sur une vision partagée du développement durable en Méditerranée, était donc nécessaire pour offrir une base de coopération aux pays et partenaires soucieux de construire durablement un avenir commun. Les premiers éléments de cette vision avaient été présentés pendant l'atelier sur les orientations stratégiques tenu à Barcelone en mars 2003, et les observations formulées à cette occasion avaient été incorporées à l'annexe V du document UNEP(DEC)/MED WG 217/3.

18. M. Ennabli, ex-Ministre de l'environnement de la Tunisie, présentant la vision méditerranéenne pour un développement durable exposée à l'annexe V, a souligné que le déclin économique et social de la région constituait la première faiblesse du développement durable en Méditerranée, encore qu'il soit contrebalancé par le sentiment d'appartenir à la même communauté et d'avoir un destin commun et par l'espoir d'un meilleur avenir fondé sur le co-développement et la confiance mutuelle entre les différentes parties de la Méditerranée. Cela présuppose une vision partagée de l'avenir et la volonté de coopérer dans le cadre d'un processus consensuel efficace. Il fallait que cette vision ait un caractère stratégique et reflète les aspirations à long terme de toutes les parties prenantes. Elle devait donc transcender les frontières nationales et énoncer l'objectif d'une éco-région plus diversifiée et caractérisée par un environnement sain, dans laquelle la diversité naturelle serait protégée et où règneraient la prospérité, une plus grande démocratie et le respect du patrimoine culturel commun. Actuellement, toutefois, le développement de la région était loin d'être durable. La vision était donc une invitation à agir au niveau politique pour procéder à des réformes, assumer des responsabilités, faire preuve d'innovation et chercher des solutions économiques. Le développement durable était à l'opposé de la culture du "tout immédiatement" qui caractérisait l'ultralibéralisme. En réalité, ce n'était qu'en association avec le développement durable que la mondialisation pourrait aboutir à un système

commercial susceptible d'être accepté. Le point de départ de la vision était un élargissement de toutes les initiatives déjà prises dans la région (MED 21, Convention de Barcelone révisée, PAM Phase II et CMDDD) et du Bilan stratégique qui avait révélé les obstacles à la transition vers le développement durable dans les États côtiers de la Méditerranée.

19. M. Ennabli a repris les six grands défis exposés dans l'annexe: *paix; pauvreté et inégalités; développement et conséquences pour l'environnement; mondialisation; productivité et innovation; et gouvernance*. Pour relever ces défis, en particulier celui de la gouvernance, il faudrait s'appuyer sur un *contrat éthique*, qui placerait le processus de développement durable en Méditerranée dans une perspective constructive qui respecterait une vision partagée de la durabilité répondant à un impératif moral et transcendant les considérations utilitaires. La participation d'organisations de la société civile, représentant tout un éventail de valeurs et de traditions culturelles de la région, serait nécessaire. Il était évident que les principes de la Déclaration de Rio feraient partie intégrante du processus, qui serait aussi conçu pour protéger à long terme le capital physique et humain de la Méditerranée et serait fondé sur la réduction des écarts entre les niveaux de vie des populations de la région, la mobilisation des acteurs à tous les niveaux et le renforcement de la coopération régionale dans les domaines de la recherche-développement, du transfert de technologie, de la formation et de l'information. La vision devrait aboutir à une prise de conscience des vrais enjeux du développement de la région, des problèmes d'environnement, des préoccupations sociales et des grands défis à relever.

20. Au cours du débat sur la vision proposée, les participants ont rendu hommage à M. Ennabli pour la qualité de sa contribution à cet important sujet. Il a été largement reconnu qu'il fallait une vision éthique avant de pouvoir aller de l'avant dans certains domaines techniques. La vision proposée représentait une bonne synthèse des différents débats sur la question et une bonne base pour faire progresser les travaux de mise au point, de promotion et de mise en oeuvre d'une stratégie de développement durable dans la région, compte tenu de réserves quant à certains sujets traités dans la vision. Une de ces réserves avait trait aux références à la mondialisation, qui étaient dans l'ensemble trop négatives. Il était admis que la mondialisation n'était pas un processus qui pouvait s'inverser et qu'il fallait avoir une attitude positive pour profiter des bienfaits de ce processus d'une manière et dans des conditions adaptées aux spécificités culturelles, économiques et sociales de la région méditerranéenne. Il conviendrait aussi de s'attacher davantage à faire reposer le développement et la croissance économiques de la région sur les principes énoncés au Sommet de Johannesburg et à la CDD, eu égard en particulier à la modification des modes de consommation et de production et à la gestion durable des ressources naturelles qui sont rares. Il faudrait aussi revoir les références à l'éducation et à l'emploi des femmes pour les rendre parfaitement conformes aux principes d'égalité de chances et de traitement des hommes et des femmes.

21. Tous les intervenants ont reconnu l'importance de la dimension gouvernance dans la vision pour le développement durable en Méditerranée. Des progrès ne pourraient être faits dans ce domaine que lorsqu'une large participation de toutes les parties prenantes serait assurée aux niveaux régional, national et local. Le développement durable étant par nature multisectoriel, il fallait donc donner la priorité à la participation active de tous les acteurs responsables à tous les niveaux dans les différents secteurs, par exemple au niveau régional, à la FAO pour l'agriculture, et au PNUD pour la réduction de la pauvreté. Il importait aussi de renforcer la participation et les synergies avec l'Union européenne, compte tenu notamment de son élargissement actuel, qui intéressait directement plusieurs pays méditerranéens. On a rappelé que la nécessité d'assurer le développement durable était une question débattue depuis plusieurs années mais que très peu de progrès avaient été faits jusqu'ici dans la pratique. En fait, la génération actuelle risquait d'être la dernière à pouvoir prendre des décisions et à agir pour préserver les conditions environnementales

essentielles aux générations futures. Il était donc urgent de poursuivre l'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie de développement durable dans la région pour laquelle il faudrait établir une feuille de route qui définisse les mesures à prendre à court terme pour faire en sorte que les principaux acteurs des secteurs concernés aient la maîtrise de la vision et de la stratégie et y participent. Compte tenu de ces précisions, la réunion a pris note de la vision proposée pour le développement durable en Méditerranée et a prié le Secrétariat de la transmettre à la prochaine réunion des Parties contractantes.

Point 6 de l'ordre du jour: Orientations pour la SMDD

22. La réunion a examiné le projet de rapport sur les Orientations pour une Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) (annexe VI du document UNEP(DEC)/MED WG.217/3) en session ad hoc et en séance plénière. Elle s'est félicitée du travail accompli et a décidé que deux textes consacrés aux Orientations pour la SMDD seraient présentés aux Parties contractantes en novembre 2003: un texte bref et succinct de Recommandations pour adoption par les Parties contractantes, et un Rapport de synthèse (document d'information) comportant la teneur de la présentation de M. Ennabli et reflétant les observations formulées à la réunion. Les membres de la CMDD ont été invités à fournir au Secrétariat par écrit avant la fin de mai 2003 des propositions ou suggestions concernant le Rapport de synthèse. Il a été indiqué clairement que tout le projet de rapport exigeait de nombreuses améliorations d'ordre rédactionnel afin de le rendre plus équilibré et plus précis.

23. S'agissant des imperfections constatées, l'attention a été appelée sur le fait que contrairement à l'habitude, certains titres prenaient la forme de déclarations alors que d'autres ne convenaient pas à la teneur de la sous-section correspondante (par exemple eau et pêches). Il faudrait clairement indiquer dans le Rapport de synthèse les raisons pour lesquelles les domaines "d'actions prioritaires" ont été retenus. Il serait aussi utile de faire état de tout obstacle majeur à la mise en oeuvre des actions futures lors de leur détermination. À propos des moyens de mise en oeuvre, il a été rappelé que le schéma proposé à Barcelone englobait de façon plus appropriée les différentes catégories, ne se limitant pas aux "partenaires", mais incluant le financement, les aspects institutionnels, les réformes, etc. Des observations ont également été formulées au sujet des références ambiguës aux questions sensibles, telles que le Partenariat euro-méditerranéen ou le rôle du PAM comparé à celui des Parties contractantes. Il fallait remplacer l'expression "produits sensibles à l'environnement" par une autre, plus précise, car elle était source de confusion; par ailleurs, le terme *gouvernance* avait donné lieu à des malentendus en raison d'une perception critique de certains *gouvernements* de la région. Enfin, il était prématuré de faire état de "conclusions", le dernier chapitre du Rapport de synthèse pouvant s'intituler "les étapes futures".

24. Mme Mourmouris, qui a présidé la session ad hoc, a fait une présentation orale en séance plénière des résultats de la discussion. Le rapport écrit de cette séance figure à l'annexe II. Ce rapport contient déjà un nombre de commentaires sur le Rapport de synthèse. Une fois de plus le besoin d'impliquer les parties prenantes dans le processus d'élaboration de la SMDD a été souligné. Mme Mourmouris a indiqué que, vu le stade plutôt initial de ce long processus pour aboutir à une SMDD, il n'était pas possible de proposer des recommandations substantielles pour les Parties Contractantes pendant cette réunion. C'était alors à la CMDD de choisir si elle préférait présenter aux PC un texte court et succinct avec les points clés identifiés jusqu'ici pour orienter les étapes suivantes, ou confier la tâche de préparer un projet de recommandations au Comité permanent qui aurait des éléments supplémentaires à prendre en considération après quelques mois de travail par les experts, ou s'il n'y avait pas des recommandations du tout sur ce sujet à la prochaine réunion des PC.

25. Un débat fut déclenché sur les méthodes de travail de la CMDD. Plusieurs intervenants, préoccupés par la pratique des groupes ad hoc, ont indiqué que des questions aussi importantes que celle des orientations pour la SMDD ne devraient être traitées qu'en séance plénière. Il a été rappelé qu'aucune règle ni ligne d'orientation n'avait été énoncée avant la tenue des deux sessions ad hoc, ce qui avait abouti à l'adoption de méthodes différentes. Au demeurant, les sessions ad hoc ayant porté chacune sur des activités différentes, il fallait s'attendre que leur issue soit elle aussi différente, d'autant plus que l'élaboration de la SMDD n'avait fait que commencer et était encore en cours. De plus, quand des préoccupations ont été exprimées devant le fait que la CMDD serait affaiblie et son existence même remise en question si elle donnait simplement pour mandat à d'autres organes, tels que le Comité permanent, d'autoriser officiellement la production de textes en dehors des réunions de la CMDD, il a été donné l'assurance qu'il n'était nullement question de circonvenir la CMDD. Il a aussi été décidé que tous les documents seraient mis à la disposition des participants bien à l'avance. La réunion est convenue qu'il était essentiel d'assurer la participation des partenaires non gouvernementaux qui autrement pourraient être dissuadés d'assister aux réunions de la CMDD; les organisations non gouvernementales pourraient trouver difficile de justifier leur participation aux futures réunions de la CMDD, par exemple, si elles n'avaient aucun résultat concret à montrer.

26. La réunion a examiné les propositions figurant dans le rapport de la "Task Force" sur l'évaluation et les perspectives de la CMDD (annexe VII du document UNEP(DEC)/MED WG. 217/3) tant en plénière que lors des sessions ad hoc. À la suite de la présentation du rapport par M. N. Georgiades, de nombreux intervenants ont formulé des observations sur le travail de la "Task Force", mais ils ont estimé que le rapport appelait un examen plus approfondi, s'agissant notamment des structures du PAM existantes et des causes des déficiences relevées. Un large accord s'est dégagé sur l'importance du rôle de la CMDD en tant que groupe de réflexion et forum politique de haut niveau, mais aussi sur la nécessité d'améliorer son fonctionnement et de veiller à ce qu'elle soit mieux à même de faire face au nouvel environnement mondial. Il a été convenu qu'il fallait mettre l'accent sur l'amélioration de son efficacité interne, et notamment sur l'établissement d'un calendrier de travail, plutôt que sur un développement institutionnel. Il a également été convenu que le moment était venu de changer la composition de la CMDD, mais que cela devrait être fait dans la flexibilité en invitant des experts à participer à ses travaux. Il fallait aussi s'employer à cerner les raisons pour lesquelles certains de ses membres s'abstenaient de participer à ses réunions et à ses travaux de manière à ce qu'il soit remédié à cette situation.

Point 7 de l'ordre du jour: Évaluation et perspectives de la CMDD

27. La réunion a examiné les propositions contenues dans le rapport de la "Task Force" chargée d'évaluer les activités et les perspectives de la CMDD (annexe VII du document UNEP(DEC)/MED WG.217/3) en session ad hoc et en séance plénière. Après la présentation du rapport par M. N. Georgiades, de nombreux intervenants ont félicité la "Task Force" pour son travail, mais ont estimé que le rapport appelait un examen plus approfondi, en particulier les structures actuelles du PAM et les causes des insuffisances constatées. On a largement reconnu l'importance du rôle de la CMDD en tant que groupe de réflexion/instance politique de haut niveau, mais aussi la nécessité d'en améliorer le fonctionnement et de la rendre plus ouverte au nouvel environnement mondial. Il a été convenu de mettre l'accent sur l'amélioration de l'efficacité interne, y compris l'établissement d'un calendrier des travaux de la CMDD, et non sur l'élargissement institutionnel. Il a été convenu aussi que ce n'était pas le moment de modifier la composition de la CMDD, mais qu'elle devait faire preuve de souplesse en faisant appel à des experts pour participer à ses travaux. Il fallait aussi chercher à savoir pourquoi certains de ses membres ne participaient pas à ses réunions et à ses travaux de manière à pouvoir remédier à la situation.

28. La réunion a relevé qu'il importait de fournir suffisamment de ressources à la CMDD pour lui permettre de s'acquitter des tâches spécifiques qui lui étaient confiées. Le financement de la CMDD elle-même devait s'inscrire dans le contexte du financement global du PAM et de ses composantes. S'agissant de la possibilité d'identifier dans ce contexte le montant total des ressources allouées aux activités liées au développement durable, on a expliqué qu'il serait possible d'indiquer dans le budget du PAM un certain nombre de postes spécifiques à cet égard mais que toutes les activités du PAM avaient plus ou moins directement trait au développement durable et qu'il serait donc extrêmement difficile d'indiquer dans une seule ligne budgétaire toutes les ressources utilisées à cette fin.

29. Le sentiment général était que les propositions de réforme de la CMDD devaient viser à donner un caractère plus concret à ses travaux et être davantage centrées sur des questions spécifiques de manière que ses recommandations puissent être vraiment appliquées et susciter un intérêt plus vif auprès d'un plus grand nombre de parties prenantes, y compris les organismes intergouvernementaux. De plus, il était nécessaire d'assurer plus systématiquement le suivi de la mise en oeuvre des recommandations de la CMDD approuvées par les Parties contractantes, soit par le biais de rapports, soit dans le cadre de forums et d'activités spécifiques, organisés le cas échéant par l'intermédiaire des Centres d'activités régionales. La CMDD devrait s'attacher plus activement à tenir compte des informations fournies par le PAM, ses composantes et d'autres sources ainsi qu'à évaluer le degré de réalisation des objectifs de développement durable, à identifier les faiblesses à cet égard et à formuler des recommandations aux fins d'amélioration.

30. Le projet de recommandations relatives à l'évaluation et aux perspectives de la CMDD, avec les modifications qui y ont été apportées par la réunion, figure à l'annexe III du présent rapport.

Point 8 de l'ordre du jour: Présentation et examen des questions "thématiques" de la CMDD: état d'avancement et propositions

Patrimoine culturel et développement durable

31. M. S. Antoine, France, a rappelé que ce thème avait été confié à la CMDD par les Parties contractantes à la suite de l'audit consacré en juillet 2001 au travail entrepris depuis 1989 dans le cadre du Programme des 100 sites historiques. À la réunion précédente de la CMDD, il avait été décidé qu'un programme fondé sur le réseau des 100 sites historiques serait consacré au patrimoine culturel de la Méditerranée, mais qu'il serait substantiellement rénové dans la perspective du développement durable et que des liens seraient établis avec les problèmes du développement touristique. Les activités ont été menées sous la direction de la France et de la Tunisie avec le concours de la Croatie, de Monaco, du Maroc et de la Turquie ainsi que de MedCités et la Ville de Naples. Un atelier, organisé sur cette question à Nice en avril 2003, avait abouti à des propositions sur la portée de la coopération, à un programme triennal de travail et à l'organisation d'une structure dans le cadre du PAM. Il avait été envisagé à cet égard de n'entreprendre les activités qu'après accord avec le PAM et examen par la CMDD, et décidé que la structure proposée ne serait ni un centre d'activités ni une institution subventionnée par le PAM. On rechercherait en revanche l'appui de villes, d'universités et d'instituts de recherche et on établirait un équilibre entre les rives de la Méditerranée. La structure aurait des relations avec l'UNESCO et l'ICOMOS.

32. La réunion s'est félicitée de l'initiative proposée et est convenue que la Tunisie et la France poursuivraient le projet et en présenterait l'état d'avancement à une réunion future de la CMDD, si possible en 2004. La Ville de Marseille, qui avait coopéré à la mise en oeuvre du Programme des 100 sites historiques pendant plus de 14 ans, maintiendrait son

appui à la transformation du programme, évitant ainsi toute interruption dans les activités menées par le PAM dans le domaine de la culture. Le patrimoine culturel était essentiel à la Méditerranée et important pour le développement durable.

Industrie et développement durable

33. M. V. Macia, Directeur du Centre d'activités régionales pour une production plus propre (CAR/PP), a décrit la contribution du centre à la promotion du concept de production plus propre parmi les partenaires du secteur industriel, en particulier dans le cadre des activités de mise en oeuvre du plan d'actions stratégiques (PAS) du PAM concernant le Protocole "tellurique". Les recommandations du groupe de travail thématique sur l'industrie et le développement durable avaient été approuvées par les Parties contractantes en 2001 et, étant donné que le groupe de travail avait cessé ses travaux, le centre avait jugé que le PAS constituait un bon cadre pour assurer la mise en oeuvre de certaines de ces recommandations, eu égard notamment à l'introduction de normes de durabilité dans les entreprises et à la promotion du transfert de connaissances. Pour donner effet à ces recommandations, le centre avait notamment élaboré trois séries de lignes directrices régionales et un plan régional pour aider les pays à formuler leur propre plan d'action national compte tenu des principes de développement durable dans les activités industrielles. Il avait aussi travaillé sur la question en coordination avec d'autres centres similaires et l'ONUDI et collaboré à la création d'un centre de production plus propre en Bosnie-Herzégovine. Une réunion avait été organisée avec d'autres institutions activement préoccupées par la durabilité dans l'industrie méditerranéenne – PNUE, ONUDI, MED POL et Association des Chambres de Commerce et d'Industrie de la Méditerranée (ASCAME) – afin d'examiner et d'adopter l'approche proposée pour mettre en oeuvre les recommandations pertinentes dans le cadre du PAS. Des connaissances avaient également été diffusées, notamment par des contacts avec des organisations représentant l'industrie.

34. La réunion avait beaucoup apprécié le travail effectué par le CAR/PP dont l'activité ne s'était pas démentie. Il a été proposé que le centre noue des contacts avec la Chambre internationale du commerce en vue d'une collaboration future. La réunion a noté la contribution du centre à la mise en oeuvre du PAS. Elle a aussi demandé que des informations plus complètes lui soient fournies à l'avenir sur la mise en oeuvre des recommandations de la CMDD dans ce domaine et sur toutes les activités de suivi.

Gouvernance locale (et suivi des thèmes précédents)

35. M. I. Trumbic, Directeur du Programme d'actions prioritaires, Centre d'activités régionales (CAR/PAP), a exposé les activités entreprises par le centre pour mettre en oeuvre les recommandations pertinentes de la CMDD, qui touchent en particulier l'aménagement côtier et urbain et au tourisme durable. À la suite des travaux engagés par un groupe de travail précédent sur l'aménagement urbain et le développement durable, une importance avait été donnée à l'élaboration d'un cadre juridique pour la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et une étude de faisabilité en cours était consacrée à un protocole régional sur l'aménagement côtier. Le centre avait aussi poursuivi la préparation de nouveaux projets d'aménagement côtier (PAC) dans plusieurs pays, ce qui avait permis d'identifier des parties prenantes locales, en particulier au Liban. Dans le domaine du renforcement des capacités, un forum d'information avait été créé sur le site web du centre. Les recommandations de la CMDD sur l'aménagement urbain et le développement durable étaient mises en oeuvre dans le cadre d'activités de rénovation urbaine, y compris un projet qui était exécuté avec l'appui de l'Union européenne. Ces activités avaient abouti à des contacts avec les ONG intéressées. Par ailleurs, il a été rappelé qu'à sa réunion précédente, la CMDD avait décidé que la question de la gouvernance locale ne ferait l'objet que de travaux préliminaires en vue de mettre en place un groupe de travail thématique sur la

question à une date ultérieure. Il fallait donc espérer que des activités plus concrètes dans ce domaine pourraient être présentées à la prochaine réunion de la CMDD.

36. La réunion a pris note des activités menées par le centre. Il a été proposé d'envisager la possibilité d'organiser une réunion sur la gouvernance locale.

Gestion de la demande en eau

37. M. G. Benoit, Directeur du Plan Bleu, a rappelé les activités menées depuis plusieurs années dans le domaine de la gestion de la demande en eau, y compris la réunion de Fréjus en 1997 et le récent Forum de Fiuggi sur les "Avancées de la gestion de la demande en eau en Méditerranée", qui a été organisé avec l'appui du Global Water Partnership et auquel ont participé différentes parties prenantes intéressées. L'eau était une ressource rare dans presque tout le bassin méditerranéen à cause notamment de l'augmentation constante de la demande d'eau qui accompagnait l'accroissement démographique et le développement du tourisme. Selon les analyses prospectives disponibles, une véritable crise pourrait se produire dans les 25 ans à venir si les modes de consommation actuels ne changent pas. Or, la gestion de la demande en eau permettait des économies considérables. Suivant un scénario, une gestion efficace de la demande en eau permettrait d'économiser plus de 70 km³ d'eau d'ici à 2025, ce qui représentait près d'un quart des 300 km³ d'eau actuellement utilisés dans la région. M. Benoit a cité un certain nombre de cas dans lesquels les techniques appropriées avaient été appliquées avec succès, notamment en Tunisie et dans l'agglomération de Rabat-Casablanca. Toutefois, on avait encore généralement tendance à recourir à des politiques de l'offre et non à chercher à gérer la demande, ce qui exigeait un profond changement dans les politiques et les pratiques. Les organisations concernées n'avaient généralement guère d'informations ou de formation. Une série d'études de cas avait fourni des indications sur les mesures à prendre pour promouvoir la gestion de la demande en eau, notamment par la conjugaison des efforts d'organisation, des instruments économiques, des outils administratifs et de la formation. Le Forum de Fiuggi avait abouti à une série de recommandations à l'intention de la CMDD qui portaient sur l'action gouvernementale, le renforcement des partenariats régionaux, l'appui à l'adoption des techniques de gestion de la demande en eau par les organisations locales et la diffusion des pratiques nécessaires.

38. La réunion a accueilli avec satisfaction l'exposé des activités consacrées par le Plan Bleu à la gestion de la demande en eau qui avait fourni des informations très complètes et indiquait clairement aux partenaires potentiels, y compris le secteur industriel, les domaines dans lesquels une coopération pourrait être établie. Le Plan Bleu était un partenaire important dans les activités de gestion de l'eau en Méditerranée. Le Forum de Fiuggi était un moyen utile de créer des partenariats et de diffuser parmi les décideurs les connaissances scientifiques. Des initiatives analogues devraient être envisagées dans le cadre des activités de la CMDD. Plusieurs initiatives concernant l'eau étaient en cours dans la Méditerranée et la création de partenariats devrait être encouragée. Dans le domaine de l'eau, des fonds considérables avaient aussi été mis à disposition dans le cadre du Partenariat euroméditerranéen, et il était décevant de constater qu'aucun projet de gestion de la demande en eau n'avait été soumis. Pourtant, les progrès réalisés démontraient les résultats qui pouvaient être obtenus quand le PAM et la CMDD poursuivaient leurs activités dans un domaine spécifique.

39. La réunion a félicité le Plan Bleu pour les activités entreprises et les contacts établis avec les réseaux professionnels. Elle a pris note des recommandations du Forum de Fiuggi et avait l'espoir que des forums de ce genre seraient organisés sur d'autres thèmes traités par la CMDD.

Libre-échange et environnement dans le contexte euro-méditerranéen

40. M. G. Benoit, Directeur du Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB), et M. A. Jorio (expert du CAR/PB) ont fait état de la poursuite de l'action consacrée à l'impact du libre-échange sur l'environnement méditerranéen depuis la première phase. Les travaux ont été axés sur l'impact du libre-échange sur l'agriculture, secteur particulièrement important étant donné les négociations multilatérales et régionales en cours – mais qui n'avait pas été inclus jusqu'ici dans les propositions de création d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne – et la vulnérabilité du secteur agricole dans le contexte méditerranéen caractérisé par sa diversité. Outre les études de cas de pays, en particulier l'étude sur l'agriculture au Maroc, un événement particulièrement important avait été le forum régional organisé conjointement avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM), à Montpellier en mai 2002.

41. Le forum avait notamment mis en évidence la très grande diversité des conditions entre les pays et les régions, qui faisaient peser de sérieux risques d'impacts sociaux, économiques et environnementaux sur certains pays vulnérables du sud et de l'est de la Méditerranée ainsi que d'instabilité dans ces pays et dans la région en cas de libéralisation non régulée et non accompagnée de fermes mesures d'appui pour aider les pays pendant la période de transition. Compte tenu de l'évolution vers la libéralisation des marchés agricoles, du recul du soutien des pouvoirs publics à l'agriculture et du fait que la question de la durabilité n'a pas été prise encore en considération dans les négociations en cours et étant donné par ailleurs les rôles multiples ("multifonctionnalité") de l'agriculture et des conséquences plus vastes aussi bien sociales et économiques qu'environnementales que pourrait avoir une libéralisation plus poussée, le forum avait proposé plusieurs lignes d'action dont certaines avaient été reprises dans les recommandations dont était saisie la CMDD.

42. Il conviendrait de mettre au point une vision partagée des rôles multiples de l'agriculture et des espaces ruraux méditerranéens ainsi que des mesures concrètes d'accompagnement de la transition dans les pays du sud et de l'est. Il conviendrait également d'envisager l'avenir de l'agriculture euro-méditerranéenne et d'examiner les moyens d'assurer un développement agricole et rural durable. Il a été proposé d'organiser conjointement un forum régional en 2005. Une recommandation portait sur la participation de la CMDD/Plan Bleu au comité de consultation pour l'étude d'impacts de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne sur le développement durable (étude d'impact de la durabilité), qui serait entreprise par la Commission européenne.

43. Au cours du débat qui a suivi, les intervenants ont insisté sur la nécessité, à compter de 2003, d'engager une action concrète et d'entreprendre de nouvelles études sur les aspects environnementaux et les rôles multiples de l'agriculture, en fixant un calendrier précis, et d'élaborer des projets de programmes d'action concrets en vue du développement rural durable en Méditerranée. Il a été suggéré d'organiser au niveau ministériel des réunions pour examiner toutes les questions agricoles qui avaient trait à l'environnement et au développement durable en général. En réponses aux doutes exprimés quant à la capacité d'exercer une influence sur le processus d'étude d'impact, il a été expliqué que des consultations étaient en cours et qu'il y avait encore toute possibilité pour la CMDD d'apporter sa contribution. De plus, la prise en compte des considérations environnementales dans ces études était une innovation importante et une opportunité à ne pas manquer.

44. Après un bref examen des recommandations présentées, la réunion a estimé qu'il était prématuré de les entériner étant donné leur libellé. À la suite d'une révision, le

projet suivant de recommandations sur le libre-échange et l'environnement dans le contexte euro-méditerranéen a été adopté:

Volet agriculture et espaces ruraux

La CMDD prend note avec intérêt du travail accompli dans le domaine du libre-échange, de l'agriculture et de l'environnement dans le contexte euro-méditerranéen. Elle prend note des risques d'impacts sociaux et environnementaux pour les espaces ruraux fragiles du sud et de l'est de la Méditerranée et des instabilités qui pourraient en découler dans certains pays et à l'échelle régionale, en cas de libéralisation non régulée et non accompagnée de politiques suffisantes d'aide à la transition. Compte tenu de l'ampleur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux en cause, des calendriers de négociation, et de l'urgence d'une vision partagée et d'une meilleure intégration et adéquation des politiques, elle propose:

- que le PAM, le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) et les Parties contractantes assurent une large diffusion des travaux réalisés auprès des acteurs publics et professionnels,
- que les Parties contractantes organisent le cas échéant des réunions interministérielles ad hoc et prennent en compte l'ensemble des aspects économiques, sociaux et environnementaux dans les réunions et négociations en cours sur l'agriculture et le commerce, notamment dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen.
- que le PAM, en coopération avec le CIHEAM et les autres partenaires régionaux, ainsi qu'en synergie avec les initiatives pertinentes, approfondisse les aspects environnementaux et les rôles multiples de l'agriculture, organise en 2005 un forum avec le CIHEAM et formule des propositions de programmes d'action concrets pour le développement rural durable de l'espace euro-méditerranéen.

Étude d'impact de durabilité de la zone euro-méditerranéenne de libre-échange

La CMDD prend note du lancement par la Commission européenne de l'étude d'impact de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne en termes de développement durable et demande aux Parties contractantes d'être pleinement associées au processus directement et pour l'intermédiaire du Secrétariat de la CMDD et les Centres Supports concernés, en particulier le Plan Bleu en participant au comité de consultation que la Commission européenne créera pour assurer un large consensus par toutes les parties concernées.

Financement et coopération pour le développement durable en Méditerranée

45. M. Benoit et M. Jorio ont brièvement présenté un document du Plan Bleu exposant le cadre et les principaux résultats et conclusions des travaux consacrés à la question. Ils ont également présenté quelques séries de statistiques supplémentaires, portant par exemple sur la concentration de l'aide et de l'investissement dans certains pays méditerranéens. L'accent a été mis sur l'opportunité d'organiser un forum régional en 2004 pour faire rapport sur les travaux achevés et tenir un débat. Devrait y assister un large éventail de participants comprenant, outre les représentants des pays, des experts compétents, des co-financiers et des ONG. Un appel a été lancé pour qu'un pays ou une ville offre d'accueillir le forum et de participer à son financement. Aucune recommandation

spécifique n'a été présentée à la réunion faute de temps pour présenter et examiner à fond cette question thématique.

Neuvième réunion de la CMDD

46. M. Hoballah a demandé aux membres de la Commission si l'un d'eux était disposé à accueillir la prochaine réunion de la CMDD en mai 2004 et à en partager les frais. La réunion durerait trois ou quatre jours et son ordre du jour comporterait au maximum quatre points qui pourraient être consacrés aux questions suivantes: élaboration de la SMDD, programme de travail de la CMDD pour la période 2005-2015, coopération et financement, et libre-échange, agriculture et environnement.

Questions diverses

47. Pour la première fois, des événements ont été organisés en parallèle avec les réunions de la CMDD pour renforcer l'interaction, l'échange de données d'expérience, la compréhension mutuelle et l'efficacité de l'action conjointe concernant les préoccupations communes quant à la promotion du développement durable en Méditerranée. Trois événements ont ainsi été consacrés aux questions suivantes: systèmes d'inspection, par le Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la Croatie, dans la soirée du 14 mai; secteur des affaires et CMDD, par la CCI-Med dans la soirée du 15 mai; et ONG et CMDD, par le MIO-ECSDE dans l'après-midi du 16 mai. La plupart des membres de la CMDD ont assisté à ces événements qui ont fait l'objet d'échanges de vues très constructifs. Le Secrétariat a été encouragé à renouveler l'expérience, qui avait été très utile, si possible lors des réunions futures de la CMDD. À la neuvième réunion de la CMDD, des événements pourraient être consacrés aux programmes Action 21 locaux et à la coopération régionale, par exemple avec le programme Baltique 21.

Clôture de la réunion

48. Mme Mourmouris a annoncé qu'elle ne suivrait plus les travaux de la CMDD à titre de représentant de la CE parce qu'elle changeait de poste bientôt. Elle a remercié tous les membres de la bonne coopération pendant toutes ces années et elle a promis de continuer à appuyer la CMDD à chaque occasion. M. Hoballah, au nom du Secrétariat et des membres de la CMDD, l'a remercié pour sa participation active aux travaux de la CMDD, travaux qui ont beaucoup bénéficié de ses contributions constructives, tout en lui souhaitant plein succès dans ses nouvelles responsabilités.

49. Après l'échange usuel de courtoisies, la clôture de la réunion a été prononcée le vendredi 16 mai 2003, à 14 heures.

ANNEXE I
LIST OF PARTICIPANTS -LISTE DES PARTICIPANTS
MCSD MEMBERS-MEMBRE DE LA CMDD

BOSNIA & HERZEGOVINA
BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr. Tarik Kupusovic
 Ministry of Physical Planning and Environment
 Hydro Engineering Institute
 Box 405, S. Tomica ,1
 71000 Sarajevo
 Bosnia and Herzegovina
 Tel/Fax: 387 33 207949
 Email: mapbh@bih.net

CROATIA - CROATIE

H.E. Mr. Bozo Kovacevic
 Minister of Environment and Physical Planning

Mr. Roko Andricevic
 Assistant Minister
 Tel: 38516106578
 Fax: 38516118388
 Email: roko.andricevic@mzopu.hr

Ms. Margita Mastrovic
 Head of Unit
 Marine and Coastal Protection Unit
 Ministry of Environmental Protection and Physical Planning
 Uzarska ulica 2/I
 51000 Rijeka
 Croatia
 Tel: 385 51 213499
 Fax: 385 51 214324
 Email: margita.mastrovic@mzopu.hr

Ms. Iva Milic-Strkalj
 Head of Sector
 Ministry of Environment
 Gajeva 30A
 Tel: 385 1 4898070
 Fax: 3851 4898066
 E-mail: iva.milic@mzopu.hr

Ms. Gordana Ruklic
 Senior Advisor for International Cooperation
 Tel: 38513782160
 Fax: 38513717118
 E-mail: gordana.ruklic@mzopu.hr

Ms. Sandra Rajsic
 Assistant in International Cooperation Office
 Tel: 38513717125
 Fax: 385 3717118
 E-mail: sandra.rajsic@mzopu.hr

Ministry of Environmental Protection and Physical Planning
 Republike Austrije 20
 Zagreb 10000

Mr. Frano Matusic
 Deputy Mayor
 Tel: 38520351812
 E-mail: fmatusic@dubrovnik.hr

Ms. Marija Crncevic
 City of Dubrovnik, Pred Dvorom 1
 Dubrovnik, 20000
 Tel: 385 20 351835
 Fax: 385 20 351839
 Email: mcrncevic@dubrovnik.hr

CYPRUS-CHYPRE

Mr. Nicos Georgiades
 Director for the Environment
 Ministry of Agriculture, Natural Resources and
 Environment
 Tagmatarhou Poulou 17, Aghios Andreas,
 Nicosia 1411, Cyprus
 Tel: 357 22303883
 Fax: 357 2774945
 E-mail: esdirector@cytanet.com.cy

**ICC/ECONOMIC DEVELOPMENT CHAMBERS
 OF MONACO**

M. Jean-Pierre Fonteneau
 Directeur Général

Ms. Catherine Fautrier
 Deputy Manager
 Email : cfautrier@cde.mc

« le Concorde »
 11 rue du Gabian, P.O.Box 653
 Le Concorde, Monaco 98013, Monaco
 Tel : 37797986868
 Fax: 37797986869
 E-mail: info@cde.mc

Mr. Amerigo Gori
 Secretary General/ ICC Italy
 Via XX Settembre 5
 Roma 00187
 Italy
 Tel: 3906 42034301
 Fax: 39064882677
 E-mail: icc@cciitalie.org

Ms. Demet Ariyak
 Director ICC/Turkey
 Ataturk Vlv.149
 Bakanliklar
 Ankara 06540
 Turkey
 Tel:902312 4178733
 Fax:90312 4171483
 E-mail: dariyak@tobb.org.tr

EGYPT - EGYPTE

Mr. Hatem Kandil
2nd Secretary
Ministry of Foreign Affairs/ Environment and Sustainable
Development Affairs
Kornish el Nil
Cairo, Egypt
Tel: 202 5141847
E-mail: Hatem. Kandil@msn.com

**EUROPEAN COMMISSION
COMMISSION EUROPEENE**

Ms. Athena Mourmouris
Coordinator for MCSD, SMAP, METAP
200, rue de la Loi
1049 Brussels
Belgium

Tel : 322 2963951
Fax : 322 2963440
Email : Athena.mourmouris@cec.eu.int

FRANCE - FRANCE

Mme Emmanuelle Leblanc
Chargé mission Méditerranée

Mme Nathalie Chartier-Touzé
Chef Bureau Appui aux Coopérations
Ministère Écologie et Développement Durable
20 Avenue de Ségur
Paris 75302
France
Tel:33-1-42191705
Fax:33-1-42191719
emmanuele.leblanc@environnement.gouv.fr

M. Serge Antoine
Délégué de la France à la CMDD
Comité 21, 3 villa d'Orléans
75014 Paris, France
Tel : 33 1 43278421
Fax : 33 1 43278420
Email:antoine@comite21.asso.fr
et
10, rue de la Fontaine
91570 Bièvres, France
Tel : 33 1 69412056
Fax : 33 1 69855233

GREECE - GRECE

Mr. Alexander Lascaratos
MAP Focal Point
Department of Applied Physics University of Athens
(buildings-PHYS-V)
Panepistimioupolis
15784 Athens
Tel: 3021072766839 – 7276933
Fax: 302107295281
E-mail: alasc@oc.phys.uoa.gr

ISRAEL-ISRAEL

Ms. Shlomit Doten
Chief District Planner
Central District Office of the Ministry of Environment
91 Hertzal street
Ramla
Israel
Tel: 972 8 9788817/00
Fax: 972 8 9229135
E-mail: shlomit@sviva.gov.il

ITALY - ITALIE

Mr. Aldo Iacomelli
Expert for the Ministry of Environment
Head of Mediterranean Unit
Tel: 390657228117
Fax: 390657228175
E-mail: iacomelli.aldo@minambiente.it

Mr. Salvatore D'Angelo
Expert
Ministry of Environment
Tel: 390657228182
Fax: 390657228178
Email: dangelo.salavatore@minambiente.it
Ministry of Environment
Via C. Colombo 44
Rome 00147, Italy

Ms. Stefania Fusani
External Relations
Agenzia Nazionale per la Protezione dell'Ambiente (ANPA)
Via Vitaliano Brancati, 48, 00144 Roma , Italy
Tel: 390650072862 - 393473362003-
Fax: 390650072834
E-mail: fusani@anpa.it

LIBYA - LIBYE

Mr. Abdulfatah Boargob
Environmental Advisor
Environmental General Authority
El Gheran, P.O. Box 83618, Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya
Tel: 218 21 4831316
Fax: 218 21 4839991, 218 21 3338098
E-mail: ega@egalibya.org

MALTA - MALTE

Mr. Paul Mifsud
Permanent Secretary
Ministry for Resources and Infrastructure
Floriana CMR02, Malta
Tel: 356 21 241644
Fax: 356 21 250335
Email: paul.mifsud@magnet.mt

MEDCITIES**Mr. Joan Parpal**

Secrétaire Général, MedCités,
Mancomunitat de Municipis de l'Àrea,
Metropolitana de Barcelona, C/ 62, Núm. 16/18 – Sector A,
Zona Franca, 08040 Barcelona, Spain
Tel:34-93-2234165,
Fax:34-93-2234849
desurb@amb.es

MEDITERRANEAN INFORMATION OFFICE FOR ENVIRONMENT, CULTURE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT (MIO-ECSDE)**Mr. Michael Scoullios**

Chairman

Ms. Anastasia Roniotes

Programme Officer

Ms. Barbara Tomassini

Programme Officer

28 Tripodon Street
Athens 10558, Greece
Tel: 30210 3247490-267
Fax: 30210 3317127
E-mail: mio-ee-env@ath.forthnet.gr

MONACO - MONACO**S.E. M. Bernard Fautrier**

Ministre Plénipotentiaire
Chargé de la coopération internationale pour
l'environnement et le développement
Tel: 377 93158333
Fax: 377 93158888/ 93509591
Email: bfautrier@gouv.mc

M. Patrick Van Klaveren

Conseiller Technique
Direction des Relations Extérieures
Le Conseiller Technique du Ministre Plénipotentiaire
Chargé de la coopération internationale pour
l'environnement et le développement

16 Villa Girasole, Bd. de Suisse
MC-98000 Monaco-Ville
Monaco
Tel: 377-93158148, 377-680861895
Fax: 377-93509591
E-mail: pvanklaveren@gouv.mc

MUNICIPALITY OF OMISALJ**Mr. Zoran Skala**

Municipality of Omisalj,
11 Prikoste, 51513 Omisalj,
Croatia
Tel 385 51 354 379
Fax:385 51 212 436
zoran.skala@zavod.pgz.hr

RAED-ARAB NETWORK FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT**Mr. Emad Adly**

General Coordinator
Arab Network for Environment and Development (RAED)
Zahra'a el Maadi Street, Masr Lel Ta'ameer Building No.3
First floor, entrance 1-2,
Zahra'a el Maadi, Cairo, Egypt
Tel: 202 5161519-5161245
Fax: 202 5162961
Email: aoye@link.net

SLOVENIA - SLOVENIE**Mr. Slavko Mezek**

Adviser to the Government
Ministry for Environment and Spatial Planning
Regional Development Agency
South Primorska
Obala 128
6320 Portoros
Slovenia
Tel:386-5-6777262
Fax: 386-5-6777263
Email: s.mezek@sid.net

SPAIN - ESPAGNE**Mr Adrian Vecino Varela**

Subdirección General de Cooperación Institucional
Y Políticas Sectoriales
Ministerio de Medio Ambiente
Plaza San Juan de la Cruz s/n
Madrid 28071
Spain
Tel: 34-91-5976732
Fax: 34-91-5975980
E-mail:avecino@mma.es

TUNISIA - TUNISIE**M. Khalil Attia**

Directeur Général
Agence Nationale de Protection
de l'Environnement (ANPE)
12 rue du Cameroun-Belvédère
Tunis, Tunisie

Tel: 216 71 840221
Fax: 216 71 890032
Email: dg@anpe.nat.tn, boc.meat@rdd.tn

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIATS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES
OTHER OBSERVERS- AUTRES OBSERVATEURS**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME-
GLOBAL PROGRAMME OF ACTION**

Ms. Annie Muchai
Associate Programme Officer
Kortenaerkade 1
P.O. Box 16227
2500 BE the Hague
The Netherlands
Tel: 31 703 11 4463/79/60
Fax: 31 703 45 6648
Email: a.muchai@unep.nl

**CIESM (INTERNATIONAL COMMISSION FOR
THE SCIENTIFIC EXPLORATION OF THE
MEDITERRANEAN SEA)**

M. Frederic Briand
Director General
16 Vd de Suisse
Monte Carlo MC98000
Monaco
Tel: 37793303879
Fax: 377 92161195
E-mail: fbriand@ciesm.org

EUROPEAN ENVIRONMENTAL AGENCY

Mr. Ronan Uhel
EEA Project Manager
Kongeni Nytovej, 6,
Copenhagen
Denmark
Tel: 45- 33367130
Fax: 45- 33367128
ronan.uhel@eea.eu.int

BALTIC 21 SECRETARIAT

Ms. Anne-Cerise Nilsson
Deputy Director of the Division of International Affairs in
the Ministry of Environment
Agenda 21 of the Baltic Sea Region –Baltic 21
10333 Stockholm
Sweden
Tel: 4684054750
E-mail: anne-cerise.nilsson@environment.se

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE BLUE PLAN
(RAC/BP)-CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN
BLUE (CAR/PB)**

M. Guillaume Benoit

Directeur
PB/CAR
15 rue Ludwig van Beethoven
Sophia Antipolis
F-06560 Valbonne
France
Tel: 33492387130/33
Fax: 33492387131
E-mail: planbleu@planbleu.org, gbenoit@planbleu.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER
PRODUCTION(CP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR UNE
PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)**

Mr. Victor Macia

Director CP/RAC
184, Paris Street 3rd floor,
08036 Barcelona
Spain

Tel: 34-93-4151112
Fax: 34-93-2370286
Email: cleanpro@cema-sa.org

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY
ACTIONS PROGRAMME (RAC/PAP)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PROGRAMME
D'ACTIONS PRIORITAIRES)**

Mr Ivica Trumbic

Director
PAP/RAC
11 Kraj Sv. Ivana
P.O Box 74
HR-21000 Split, Croatia
Tel: 38521340370
Fax: 38521340490
E-mail: pap@ppa.tel.hr
E-mail: ivica.trumbic@ppa.tel.hr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY
PROTECTED AREAS (SPA/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES
SPECIALEMENT PROTÉGÉS (CAR/ASP)**

M. Mohamed Adel Hentati

Directeur
SPA/RAC
Boulevard de l'environnement
B.P. 337, 1080 Tunis Cedex
Tunisie
Tel: 21671795760
Fax: 21671797349
E-mail: car-asp@rac-spa.org.tn

**MAP SECRETARIAT FOR 100 MEDITERRANEAN
HISTORIC SITES
SECRETARIAT DU PAM DE 100 SITES HISTORIQUES**

M. Daniel Drocourt

Coordonnateur
"100 Sites historiques méditerranéens"
Atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille
10 Ter Square Belsunce
F-13001 Marseille
France
Tel: 33491907874
Fax: 33491561461
E-mail: ddrocourt@mairie-marseille.fr

**COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
SECRETARIAT OF THE MCSD
UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE
SECRETARIAT DE LA CMDD**

Mr. Arab Hoballah

Deputy Coordinator
Tel: 302107273126
E-mail:hoballah@unepmap.gr

Mr. Francesco Saverio Civili

MED POL Coordinator
Tel: 302107273106
E-mail: fscivili@unepmap.gr

Coordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
48, Vassileos Konstantinou Avenue
P. O. Box 18019
116 10 Athens
Greece
Tel: 30210 7273100
Fax: 30210 7253196-7
E-mail: unepmedu@unepmap.gr
www.unepmap.org

Mr. Mohamed Ennabli

MAP Expert
1 rue Malchus
La Marsa 2070
Tunis, Tunisia

Tel/Fax : 21671 774169
E-mail : mohamed.ennabli@gnet.tn

ANNEXE II

Lignes directrices de la CMDD pour l'élaboration d'une Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), soumises à l'attention des Parties contractantes

La CMDD a examiné le Rapport de synthèse révisé (joint), fondé sur six rapports d'expert et les contributions apportées à l'atelier de Barcelone en mars 2003.

A. La Commission a décidé que le processus préparatoire se poursuivrait dans le but de présenter la Stratégie pour adoption à la réunion des Parties contractantes de 2005. Il est proposé de procéder aux travaux en quatre étapes portant sur les questions suivantes:

- vision partagée,
- orientations stratégiques,
- coopération avec les principales parties prenantes, et
- élaboration de la stratégie régionale de développement durable (avec plans d'action et dispositions concernant la gouvernance).

B. Les parties prenantes devraient être identifiées et appelées à participer au processus avant la mise au point des orientations stratégiques.

C. Il conviendrait d'entreprendre les travaux futurs d'élaboration de la Stratégie en ayant à l'esprit les indications ci-après:

- les quatre étapes du processus préparatoire indiquées ci-dessus;
- le document sur la proposition de vision partagée (présenté pour information) en vue de relever efficacement les défis du développement durable dans la région. À cette fin, il conviendrait de prendre dûment en considération les valeurs communes suivantes:
 - Justice et paix
 - Équité et solidarité
 - Droits des générations futures
 - Identités méditerranéennes
 - Innovation et créativité
 - Gouvernance, participation et responsabilité;
- l'élaboration de la Stratégie selon une approche constructive mettant en avant les éléments positifs tels que la mise en oeuvre du PAM, le PAS et les défis régionaux et utilisant une terminologie équilibrée en ce qui concerne les questions sensibles. Il conviendrait de prendre pour base de ce processus la définition du développement durable énoncée dans le Rapport Brundtland (approuvée par tous les pays).

D. Les orientations générales suivantes pour l'élaboration de la SMDD ont été approuvées par la CMDD:

- la Stratégie devrait être fondée sur les interconnexions et l'intégration effectives des trois composantes du développement durable – économique, sociale et environnementale – compte dûment tenu de la question de la gouvernance,
- des liens devraient être établis entre la vision à long terme, les objectifs à moyen terme et les actions à court terme,
- les propositions devraient reposer sur une analyse des conditions réelles dans la région – faite en tirant parti de toutes les sources disponibles et, en particulier, du rapport sur l'"Environnement et le développement en Méditerranée", en cours d'élaboration par le Plan Bleu – ainsi que des principales tendances, des points forts et des points faibles de la région, et des enjeux géopolitiques,
- la Stratégie devrait s'inscrire dans le contexte politique régional, établir des liens avec la Zone de libre-échange euro-méditerranéenne en cours d'établissement, proposer des moyens de relever le défi de la convergence et fournir d'autres scénarios pour faire face aux multiples incertitudes liées à ce contexte politique régional;

E. Les domaines d'action prioritaires seraient fixés en fonction de l'analyse en cours et en coopération avec les parties prenantes qui participeront au processus préparatoire; ces domaines prioritaires, à préciser ultérieurement, seraient les suivants: eau, énergie, industrie, tourisme, transport, utilisation du sol, aménagement urbain et amélioration de la qualité de la vie. Les travaux à entreprendre viseraient à favoriser les modes de production et de consommation durables et à identifier des modèles sociaux et de développement économique appropriés, compte tenu des spécificités de la Méditerranée.

Annexe II
Appendice I

Session ad hoc sur les "Orientations pour une SMDD"
Compte rendu établi par Mme A. Mourmouris, Présidente de la session

- M. Ennabli a fait une présentation assistée par ordinateur de l'annexe VI du document UNEP(DEC)/MED WG.217/3, laquelle était en fait un projet de rapport de synthèse basé sur les rapports déjà établis par six experts en relation avec les "Orientations pour une stratégie méditerranéenne de développement durable" en cours d'élaboration.
- Le groupe a fait l'éloge du travail accompli et a estimé que la présentation orale était davantage focalisée que le rapport écrit et expliquait mieux la logique de plusieurs de ses parties constitutives.
- Quatre stades ont été proposés par M. Ennabli pour l'élaboration de la stratégie: esquisse d'une vision partagée, orientations stratégiques, coopération avec les principales parties prenantes et élaboration de la stratégie régionale de développement durable (avec des plans d'action et des dispositions en matière de gouvernance). Ces quatre stades ont rencontré l'agrément du groupe. Toutefois, il a été souligné une fois de plus que les parties prenantes devraient être identifiées et activement associées au processus avant que les orientations stratégiques ne soient finalisées.
- Il a été proposé et convenu dans l'ensemble que deux textes sur les "Orientations" devraient être présentés aux Parties contractantes (novembre 2003):
 - a) un texte court et concis de recommandations à soumettre pour adoption aux Parties contractantes;
 - b) le rapport de synthèse, basé sur le rapport révisé et reflétant les observations formulées, à utiliser comme document d'information.
- Le Comité directeur examinerait les deux documents à sa réunion de septembre, avant de les soumettre aux Parties contractantes.
- Le court texte de recommandations évoquerait brièvement le processus à suivre (4 stades), les principes généraux, donnerait des indications concernant l'association active des parties prenantes et les procédures de consultation aux niveaux national et régional, certaines orientations pour le contenu, d'éventuelles conditions préalables (ressources humaines et financières, etc) et un calendrier indicatif.
- Les observations les plus importantes faites lors de l'examen section par section de l'annexe VI (UNEP(DEC)/MED WG.217/3), et qu'il convenait de prendre en compte dans la version révisée du rapport de synthèse, ont été les suivantes:
 - Suggestions (avant tout pour des raisons tactiques) d'éviter une approche pessimiste ("déclin de la Méditerranée") par trop marquée

ou un langage équivoque, s'agissant notamment de questions sensibles. Il conviendrait plutôt de bien faire ressortir quelques éléments positifs (mise en œuvre du PAM, enjeux, etc).

- Éviter de recourir à de nouvelles définitions du développement durable. S'en tenir à celle du rapport Bruntland (adoptée par tous les pays), quitte à mieux l'explicitier par la suite.
- S'efforcer de mieux faire ressortir les évolutions géopolitiques survenues dans la région - sans oublier de mentionner aussi les initiatives, programmes et perspectives concernant les pays balkaniques.
- Le groupe a clairement exprimé le sentiment que, en plus d'un certain nombre d'améliorations rédactionnelles qu'appelait l'ensemble du texte, il convenait en particulier de réviser et remanier considérablement la section 3 pour la rendre plus équilibrée et précise (en la réagencant). Le groupe a appelé l'attention sur le fait que certains titres revêtaient une forme déclarative, et que d'autres ne correspondaient pas au contenu de la sous-section concernée ("Eau", par exemple). Des participants ont estimé que, au stade actuel, le texte ne devait pas trop entrer dans les détails ou préjuger des priorités d'action avant que l'analyse n'ait bien progressé ou n'ait été menée à bien. L'avis a également été émis que l'évocation des grands obstacles rencontrés dans la mise en œuvre présenterait un intérêt et une utilité quand les mesures à prendre auraient été identifiées. Il a également été suggéré d'éviter d'employer l'expression impropre et prêtant à confusion de "produits écologiquement sensibles" (et de la remplacer par une expression plus correcte). S'agissant des moyens (section 5), il a été rappelé que les catégories allaient manifestement au delà des partenaires et comprenaient également le financement, les aspects institutionnels, les réformes etc. Des observations ont en outre été formulées à propos de certains paragraphes spécifiques abordant de manière ambiguë des questions sensibles comme le PEM, le rôle du PAM par rapport à celui des Parties contractantes, et la gouvernance. L'emploi du terme de "gouvernance" avait conduit à des malentendus quant à ce qui avait été perçu comme une critique de certains gouvernements de la région. Enfin, il a été jugé prématuré de parler de Conclusions. Le chapitre final du rapport de synthèse pourrait plutôt faire état des prochaines étapes (notamment les parties prenantes, la feuille route, les conditions préalables).
- Compte tenu du court délai imparti à la discussion lors de la session du groupe, les participants ont été invités à adresser par écrit au Secrétariat des propositions/suggestions (de préférence avant la fin de la réunion de Cavtat) à la fois sur le court texte des recommandations et sur le rapport de synthèse.

ANNEXE III

Projet de recommandations de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) relatives à l'évaluation et aux perspectives de la Commission

Depuis sa création, il y a huit ans, la CMDD a accompli un énorme volume de travail dans de nombreux domaines touchant au développement durable et a formulé toute une série de recommandations et de propositions d'action, qui ont constitué une riche source d'inspiration pour les Parties contractantes et tous les partenaires du développement durable en Méditerranée. Afin de rendre le travail de la CMDD plus rationnel efficace et plus visible et d'améliorer la participation des différents groupes de la société civile, les Parties contractantes comme la CMDD ont jugé nécessaire de procéder à un examen et à une évaluation de l'organisation et des méthodes de travail de la Commission. À sa septième réunion tenue à Antalya, la CMDD a donc constitué une "Task Force" composée de plusieurs de ses membres pour examiner la question de son évaluation et de ses perspectives. La CMDD a examiné le rapport de la "Task Force" (mis au point en avril 2003 et joint pour information) à sa huitième réunion à Cavtat et a décidé de proposer aux Parties contractantes d'adopter l'ensemble suivant de recommandations, visant à renforcer encore la Commission et à recentrer son action après le Sommet de Johannesburg:

1. La CMDD devrait continuer d'être un groupe de réflexion/une instance politique de haut niveau et d'être chargée d'identifier, d'évaluer et d'examiner les questions liées au développement durable dans la région. La Commission devrait s'employer à mieux établir sa crédibilité de manière à élargir son dialogue actif avec les organismes internationaux et régionaux et les gouvernements nationaux ainsi que tous les organes du PAM et la société civile, afin de faciliter leur travail et de renforcer leur contribution au développement durable.
2. Afin d'améliorer l'efficacité et la crédibilité de la CMDD, une attention particulière devrait être accordée à l'organisation du dialogue sur les questions techniques lors des réunions annuelles, à l'état d'avancement des travaux des groupes thématiques et à l'établissement de réseaux entre les membres de la CMDD et d'autres parties prenantes aux niveaux régional et national.
3. Dans le but d'assurer une approche régionale plus cohérente du développement durable, et compte tenu des efforts d'ensemble tendant à améliorer la gouvernance de l'environnement mondial, tels qu'ils sont reflétés dans l'accord sur la gouvernance conclu à Cartagena sous l'égide du PNUE et dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg, l'Unité MED est instamment engagée à jouer un rôle de catalyseur et à relancer les initiatives concernant l'élaboration d'une plate-forme informelle interorganisations en Méditerranée en consultation avec les bureaux régionaux des organismes qui s'occupent des questions liées au développement durable dans la région.
4. Les recommandations et propositions d'action de la CMDD ne devraient pas être soumises uniquement à l'approbation formelle des Parties contractantes, auxquelles incombe au premier chef la responsabilité de leur mise en oeuvre. Le Secrétariat de la CMDD, avec l'appui des autres organes du PAM, en ayant recours à des ressources externes si besoin est, devrait développer les recommandations stratégiques et les propositions d'action, les expliciter et les renforcer au moyen de lignes directrices détaillées. La mise en oeuvre des recommandations et propositions d'action incombe aux gouvernements à tous les niveaux, en coopération avec les autres parties prenantes. Le suivi devrait en être essentiellement confié à l'Unité

MED qui devrait aussi encourager tous les organes du PAM à intégrer ces recommandations et propositions d'action dans leurs activités et programmes de travail ordinaires, y compris dans leurs systèmes d'établissement de rapports.

5. La Commission analysera et évaluera périodiquement la mise en oeuvre de ses recommandations et propositions d'action. Si l'on veut que la CMDD puisse s'acquitter de cette tâche, on devrait envisager les mesures ci-après:
 - le Secrétariat de la CMDD devrait préparer un formulaire type pour les rapports, selon le Programme d'action de la Commission, en consultation avec les Parties contractantes;
 - le Secrétariat de la CMDD, à partir de brefs rapports volontaires émanant des gouvernements et des autres acteurs sur l'état d'avancement des recommandations et des propositions d'action de la Commission, devrait établir un rapport concis sur la mise en oeuvre à présenter à la CMDD;
 - la CMDD devrait examiner le rapport, évaluer les progrès réalisés, formuler ses conclusions et suggestions concernant la mise en oeuvre et les présenter aux réunions des Parties contractantes pour plus ample examen;
 - des groupes de travail sélectionnés pourraient se réunir de temps à autre pour évaluer les résultats du suivi périodique de la mise en oeuvre des recommandations et propositions d'action.
6. La composition de la Commission constitue son principal atout et toutes les modifications éventuelles devraient préserver l'ouverture, l'autonomie et le caractère consultatif et représentatif que lui procurent des membres qui sont des experts bien informés des divers secteurs et de la société civile en général. La CMDD devrait continuer de compter 36 membres, 15 sièges étant réservés aux secteurs non gouvernementaux, sur la base d'une approche souple, large et représentative (par exemple aux syndicats, aux fédérations de professions libérales, aux groupes de consommateurs, aux femmes, aux jeunes, etc.); les membres proposés par des partenaires non gouvernementaux devraient admettre qu'ils ont la responsabilité de consulter les secteurs qu'ils représentent au sujet de toute question spécifique.
7. Deux ou trois personnes dotées de compétences spéciales concernant une question inscrite à l'ordre du jour d'une réunion pourraient en outre être invitées à chaque session, en tant que membres ad hoc.
8. La Commission se réunira en session ordinaire une fois par an, pendant trois jours, et examinera à chaque occasion un nombre limité de questions. Dans ses méthodes de travail, la Commission et ses groupes devraient être encouragés à tirer pleinement parti des possibilités offertes par la technologie moderne. La pratique consistant à tenir les réunions dans divers pays serait maintenue, mais les propositions d'accueillir ces réunions devraient aller de pair avec une contribution substantielle du pays hôte à la fourniture des services logistiques nécessaires.
9. Les raisons qui entravent la participation efficace et active de certains groupes seraient traitées directement avec les organisations concernées de manière à permettre à tous les groupes de tirer parti des possibilités et de relever les défis liés aux activités de la CMDD et d'y apporter leur contribution.
10. Les représentants des différentes institutions devraient être invités non seulement aux sessions de la CMDD mais aussi, dans la mesure où les questions examinées ont un rapport avec leur domaine de compétence, aux réunions des groupes de travail, auxquels ils participeraient sur un pied d'égalité avec les parties prenantes.

11. Aucun effort ne sera négligé pour établir des liens avec les Initiatives de type II lancées soit à Johannesburg, soit plus tard, qui revêtent un intérêt particulier pour la Méditerranée. En outre, la Commission devrait encourager vivement ses membres à prendre de nouvelles initiatives de partenariat conformément aux "critères de Bali", établis pour les partenariats créés sous l'égide du Sommet mondial sur le développement durable.
12. La CMDD propose aux Parties contractantes de charger le Coordonnateur du PAM d'identifier, en recourant à des avis spécialisés de l'extérieur, les moyens nécessaires à la structure du PAM, y compris la CMDD, pour répondre efficacement aux besoins de la promotion du développement durable au niveau régional, et de formuler les recommandations appropriées à l'intention des Parties contractantes.
13. Il conviendrait de maintenir une claire distinction entre les attributions du Secrétariat de la CMDD (coordination, questions de politique générale et questions stratégiques, etc.) et celles des Centres d'activités régionales d'appui (essentiellement l'examen des "questions thématiques" et les activités connexes, y compris certaines activités de suivi). Tous les Centres d'activités régionales sont encouragés à recentrer leurs programmes pour les axer davantage sur les questions liées au développement durable et à jouer le rôle de centres d'appui pour les aspects scientifiques et techniques des activités "thématiques" de la CMDD.
14. Il conviendrait d'utiliser au mieux le potentiel représenté par les ressources en personnel et les arrangements pertinents actuels de l'Unité MED, en ayant recours à des avis spécialisés de l'extérieur si besoin est, pour rehausser la visibilité non seulement de la CMDD mais du PAM lui-même en tant qu'élément faisant partie intégrante d'une stratégie structurée de communication.
15. Il faudrait élaborer une stratégie de mobilisation de ressources auprès des parties prenantes, qui ferait partie intégrante de la Stratégie méditerranéenne de développement durable en cours d'élaboration dans le cadre de la CMDD/PAM.
16. Lors de sa session de 2004, la Commission devrait adopter un programme de travail pour la période 2005-2015, sur la base des priorités définies dans les initiatives mondiales, régionales et nationales en rapport avec les spécificités de la Méditerranée, telles que la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD) et les commissions nationales du développement durable.

ANNEXE IV

| <u>WORKING GROUPS, 8th MCSD MEETING</u> | |
|---|---|
| Assessment and Prospects for the MCSD SIPUN conference room, 5th floor, near the main elevators | Orientations for a Mediterranean Strategy for Sustainable Development, ORLANDO conference room (plenary) |
| ATTIA | ATTIA |
| KANDIL | KANDIL |
| HENTATI | HENTATI |
| ADLY | DROCOURT |
| FONTENEAU | MILIC |
| VAN KLAVEREN | SKALA |
| MIFSUD | MUCHAI |
| LASCARATOS | TRUMBIC |
| GORI | CATHERINE FAUTRIER |
| GEORGIADES | BERNARD FAUTRIER |
| ANTOINE | UHEL |
| RONIOTES | DOTEN |
| IACOMELLI | VECINO |
| MEZEK | CHARTIER-TOUZE |
| FUSANI | ENNABLI |
| BOARGOB | LEBLANC |
| MASTROVIC | TOMASSINI |
| PARPAL | MOURMOURIS |
| | ARIYAK |
| | RAJSIC |
| | RUKLIC |
| | D'ANGELO |
| | KUPUSOVIC |
| | BRIAND |
| | CIVILI |

**Huitième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)
Cavtat (Croatie), 14-16 mai 2003
Ordre du jour**

| | Mercredi 14 mai 2003 | Jeudi 15 mai 2003 | Vendredi 16 mai 2003 |
|------------------|--|---|--|
| 9h -11h | S1: Plénière <ul style="list-style-type: none"> ○ Ouverture ○ Élection du Comité directeur ○ Adoption de l'ordre du jour ○ Organisation de la réunion ○ Le Sommet de Johannesburg et la Méditerranée. | S5: Plénière <ul style="list-style-type: none"> ○ Conclusions du groupe sur les "Orientations" et débat | S9: Plénière <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation et examen des questions "thématiques" de la CMDD: état d'avancement et propositions |
| 11h-11h30 | Pause café | Pause café | Pause café |
| 11h30-13h | S2: Plénière <ul style="list-style-type: none"> ○ Vision pour le développement durable en Méditerranée ○ Introduction aux points suivants de l'OdJ et organisation des sessions ad hoc | S6: Plénière <ul style="list-style-type: none"> ○ Conclusions du groupe sur les "Orientations" et débat. | S10: Plénière <ul style="list-style-type: none"> ○ 9^e réunion de la CMDD (lieu) ○ Questions diverses ○ Adoption du bref rapport et des propositions** ○ Clôture de la réunion (14h) |
| 13h-14h30 | Pause déjeuner | Pause déjeuner | Pause déjeuner |
| 14h30-16h | S3: Sessions ad hoc (parallèles) <ul style="list-style-type: none"> ○ Orientations pour la SMDD* ○ Évaluation et perspectives de la CMDD | S7: Plénière <ul style="list-style-type: none"> ○ Conclusions du rapport "Évaluation et perspectives de la CMDD" et débat | S11: <i>Manifestation parallèle/ONG/MIO-ECSDE</i> |
| 16h-16h30 | Pause café | Pause café | |
| 16h30-18h | S4: Sessions ad hoc (Suite) | S8: Plénière <ul style="list-style-type: none"> ○ Présentation et examen des questions "thématiques" de la CMDD: état d'avancement et propositions | |
| 18h30-20h | Manifestation parallèle/Croatie | Manifestation parallèle/ acteurs économiques/ICC - MED | |

* La présentation et l'examen des «Orientations» au cours des sessions ad hoc comporteront un exposé succinct du CAR/PB sur l'état d'avancement de son rapport "Environnement et développement en Méditerranée".

** Conformément à la décision de la septième réunion de la CMDD, seul un bref rapport (10 pages au maximum) devrait être établi et présenté pour adoption dans la matinée du 16 mai.